



INDUSTRIE CHIMIQUE | CP 116 | JUILLET 2024

CONTENU

- 1 Salaires horaires minima au 1^{er} juillet 2024
- 2 Indemnités complémentaires au 1^{er} juillet 2024

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



En exécution de l'accord sectoriel du 29 juin 2023 conclu au sein de la Commission Paritaire de l'Industrie chimique, vous trouverez ci-dessous les dernières augmentations sectorielles applicables au 1^{er} juillet 2024.

1. SALAIRES HORAIRES MINIMA AU 1^{ER} JUILLET 2024

	40h	39h30	39h	38h30	38h
SALAIRES HORAIRES MINIMA	Salaire horaire minimum (moins de 12 mois d'ancienneté)				
	€ 14,4530	€ 14,6360	€ 14,8240	€ 15,0165	€ 15,2140
	Salaire horaire minimum de début à partir de 12 mois d'ancienneté				
	€ 14,6205	€ 14,8060	€ 14,9955	€ 15,1905	€ 15,3900
	Salaire étudiant				
	€ 13,9245	€ 14,1010	€ 14,2820	€ 14,4670	€ 14,6575
PRIMES D'EQUIPES					
Matin et après-midi	€ 0,8670	€ 0,8779	€ 0,8892	€ 0,9007	€ 0,9126
Nuit	€ 2,9070	€ 2,9437	€ 2,9815	€ 3,0202	€ 3,0600

2. INDEMNITÉS COMPLÉMENTAIRES AU 1^{ER} JUILLET 2024

- Augmentation de l'indemnité complémentaire de chômage qui passe à 13,50 € par jour de chômage partiel (au lieu de 12,50 €).
- Augmentation de l'indemnité complémentaire pour les travailleuses enceintes ou allaitantes en cas d'écartement obligatoire qui passe à 13,50 € par jour (au lieu de 12,50 €).



L'affiliation à la CSCBIE offre de nombreux avantages !

Voici quelques exemples de réductions d'application au **1^{er} mars 2024**. Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions actuelles, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.



Scannez le code QR pour télécharger l'application 'Ekivita Edenred'. Vous y trouverez toutes les réductions et avantages exclusifs pour les affiliés de la CSCBIE.